


LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL

COMMUNIQUE LRF

La Ligue Réunionnaise de Football informe les clubs que pour l'organisation des matchs amicaux il est impératif de suivre la procédure suivante jusqu'au 11 juillet :

- Faire une déclaration à la LRF et demander des arbitres
- Se rapprocher du service des sports rattaché ou Mairie.
- Organiser les matchs à huis clos (sans spectateur)
- Faire diriger les matchs par des arbitres officiels non licenciés aux clubs en présence, seul l'arbitre principal ayant accès à son vestiaire.
- Prendre note que les vestiaires sont interdits d'accès et que les joueurs doivent arriver obligatoirement en tenue de matchs avec masques
- D'établir une feuille de match.

 LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL
DIRECTION GENERALE
97407 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
Tél : 0262 90 19 48 - Fax : 0262 20 41 15
journal@liguefoot-reunion.fr